

03. QUEL RÔLE POUR LES LYCÉES MARITIMES DANS L'ACCOMPAGNEMENT TECHNOLOGIQUE DES FILIÈRES MARITIMES

AC2AM Pierre GICQUEL

La mission des lycées professionnels maritimes est essentiellement de former aux métiers de marins embarqués et aux métiers des cultures marines. Cependant, au-delà de cet objectif, ces établissements répondent déjà à d'autres besoins du secteur maritime.

L'accompagnement technologique des filières maritimes s'entend donc avant tout au sens de la formation. La problématique consiste à comprendre comment les lycées maritimes peuvent encore améliorer leur réponse aux besoins des filières maritimes, tant en qualité qu'en nombre d'élèves formés et à tenter d'apporter des propositions d'évolutions.

RÉSUMÉ

Cette étude s'attache à décrire les Lycées professionnels maritimes (LPM) à travers les formations, les effectifs et les investissements mais aussi les réussites et les difficultés constatées par les acteurs de cet enseignement maritime, telles que la connaissance des besoins des filières, l'adaptation des formations, l'attractivité des métiers de la mer et la coopération entre établissements.

La caractérisation des filières maritimes est nécessaire pour limiter le champ de cette étude aux activités pour lesquelles les spécificités de l'enseignement maritime peuvent avoir une plus-value. L'étude des nouvelles technologies du monde maritime permet ensuite de définir les nouveaux métiers, les besoins grandissants de main d'œuvre et les formations nécessaires pour y faire face.

Ce travail a donc pour but d'étudier la capacité des Lycées professionnels maritimes à répondre aux nouveaux enjeux des activités en mer et de la décarbonation du transport maritime. L'étude propose enfin des actions dans le but de l'améliorer, telles que la labellisation de certaines formations,

La modification du format des référentiels, la création de formations professionnelles certifiantes, l'interconnexion plus étroite de l'enseignement maritime avec les acteurs des filières maritimes, l'utilisation d'outils communs à d'autres formations professionnelles, le développement coordonné de la formation continue par exemple.

Une plus grande coordination de certaines actions permettrait certainement d'améliorer le pilotage de l'enseignement maritime, ce qui amène à proposer une réflexion sur l'organisation de l'autorité académique des LPM au sein de l'administration du ministère chargé de la mer. Cette redéfinition des compétences permettrait de porter efficacement les actions listées dans les recommandations 2 à 8.

RECOMMANDATIONS

1

Redéfinir les compétences de tutelle académique pour fluidifier les rapports entre la tutelle et les établissements et ainsi améliorer l'efficacité de l'enseignement maritime

2

Proposer l'orientation des référentiels, coordonner et soutenir leur rédaction, que ce soient les référentiels de type STCW de la formation initiale ou des référentiels de formation aboutissant à des certifications professionnelles

3

Organiser une stratégie nationale forte en ce qui concerne la formation initiale et continue des enseignants maritimes

4

Effectuer la veille technologique et réglementaire afin de faire évoluer au mieux les formations (référentiels)

5

Centraliser les supports pédagogiques dans une data base commune aux LPM

6

Communiquer au niveau national, dans les différentes instances comprenant les acteurs des filières maritimes, afin de mettre en avant les formations ; communiquer aussi avec l'Éducation Nationale sur les synergies à mettre en place au niveau national, en appui ou en complément des synergies au niveau régionale. Échanger directement avec le CINAV pour la mise en place de labellisations des formations ferait partie également de cette action.

7

Faciliter et soutenir la mise en place généralisée de l'apprentissage

8

Centraliser et analyser les données d'étude de cohortes des 12 LPM et en déduire un plan d'actions.